

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 6 avril 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 43

Délibération n° CC-2023-027

Objet de la délibération : **INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE LA COMPOSITION DU COLLEGE DES ELUS A LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, à 08h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 30 mars 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, GIUSTI Annie, GOMART-JACQUET Blandine, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, VALLOT Philippe.

Absents ayant donné procuration :

- GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à PORZIO Claude, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LE METER Sophie donne procuration à DECANIS Alain, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, PONCHON Marie-Laure donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

Absents : PAILLARD Carine, RULLAN Nicole, BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Catherine DELZERS

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2022-111 du 16 mai 2022 portant création d'un Comité Social Territorial et d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail communs entre la CAPV et le CIAS de la Provence Verte ;

VU la délibération du Conseil d'administration du C.I.A.S. de la Provence Verte n° 2022-05 du 14 avril 2022 approuvant le rattachement du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Provence Verte à celui de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-112 du 16 mai 2022 fixant à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial (chaque titulaire ayant un suppléant), instituant le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de la communauté d'agglomération/ CIAS de la Provence Verte, et décidant le recueil de l'avis du collège des élus sur toutes les questions sur lesquelles le Comité Social Territorial est amené à se prononcer ;

VU l'arrêté n° AR-2023-012 du 27 février 2023 de l'autorité territoriale, Président de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (FSSSCT), portant désignation des représentants de la communauté d'agglomération et du C.I.A.S. de la Provence verte à la FSSSCT ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité territoriale, Président de la FSSSCT, de désigner par arrêté, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité ou de l'établissement public, les représentants élus formant le collège Employeur relevant de la FSSSCT commune de la Communauté d'agglomération et du C.I.A.S. de la Provence Verte ;

CONSIDERANT qu'une information de l'Assemblée délibérante sur la désignation des membres du collège des élus à laquelle a procédé l'autorité territoriale, Président de la FSSSCT, peut être effectuée ;

Le Conseil Communautaire est informé :

- **QUE** la composition du Collège Employeur à la FSSSCT est arrêtée comme suit :

Représentants titulaires du collège employeur	Représentants suppléants du collège employeur
<ul style="list-style-type: none">- FABRE Gérard, 1^{er} Vice-Président, Maire de Garéoult- PAILLARD Carine, Conseillère communautaire, Maire de Plan-d'Aups Sainte-Baume- PORZIO Claude, Conseiller communautaire, Maire de Pourcieux- GIUSTI Annie, Conseillère communautaire, Conseillère municipale déléguée à la Mairie de Brignoles	<ul style="list-style-type: none">- PERO Franck, 9^{ème} Vice-Président, Maire de Bras- BERTIN-PATOUX Lydie, Conseillère communautaire, Adjointe au Maire de Nans-les-Pins- DEBRAY Romain, 4^{ème} Vice-Président, Maire d'Entrecasteaux- GUEIT Laurent, Conseiller communautaire, Maire de Mazaugues

- **QUE** la Présidence de la FSSSCT est assurée par Monsieur Gérard FABRE.
- **DE DIRE** que Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté prend acte de cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 6 avril 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

